

PRÉFET DU NORD

Direction départementale des territoires et de la mer

Service eau nature et territoires

Unité Biodiversité

Lille, le 26 mai 2020

Participation du public aux décisions des autorités de l'État ayant une incidence sur l'environnement

Courriel: ddtm-see-participation-public@nord.gouv.fr

Motifs de la décision constituée par l'arrêté portant approbation du plan de gestion cynégétique petit gibier « lièvres» pour les campagnes de chasse de 2020/2021 à 2025/2026 dans le département du Nord

En application de l'article L425-15 du code de l'environnement, le préfet fixe les modalités de gestion d'une ou plusieurs espèces de gibier lorsque celles-ci ne relèvent pas de la mise en œuvre du plan de chasse.

Le présent arrêté fixe ces modalités dans le Nord pour l'espèce lièvre conformément à un plan de gestion cynégétique.

Il limite la période de chasse de l'espèce ainsi que le niveau des prélèvements.

Ce dispositif de gestion de l'espèce a donné satisfaction, la population de lièvre étant jugée satisfaisante.

Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

Eric FISSE